



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT ET MOBILITE
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Affaire suivie par : Marlène LORRET
Mèl : marlene.lorret@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **08 OCT. 2020**

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MORTEFONTAINE

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 4 août 2020, reçue le 5 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de MORTEFONTAINE, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n°s 126, 607 et 922.

1.1 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

- La RD 922 est une route de 3^{ème} catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne) ;
- Les RD 126 et 607 sont des routes de 4^{ème} catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 126, au PR 6.000 (Fontaine-Chaalis), de 1 338 véhicules, dont 4,5% de poids lourds, en septembre 2018 ;
- Sur la RD 607, au PR 5.000, de 837 véhicules, dont 1,70% de poids lourds, en septembre 2018 ;
- Sur la RD 922, au PR 41.000, de 4 778 véhicules, dont 4,8 % de poids lourds, en octobre 2019.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Plan d'alignement

Aucun plan d'alignement n'est recensé sur les routes départementales traversant le territoire de la commune de MORTEFONTAINE.

1.4 Projet routier inscrit au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)

Le territoire de la commune de MORTEFONTAINE n'est concerné par aucun projet routier inscrit au PDMD.

2) CIRCULATIONS DOUCES

2.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de MORTEFONTAINE n'est traversé par aucun itinéraire répertorié au PDIPR.

2.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le Conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) identifiant 251 sites dont 69 d'intérêt départemental.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental ne possède aucune propriété bâtie sur le territoire de MORTEFONTAINE. Aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), adopté le 7 juin 2019 ;
- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), adopté le 20 juin 2013 ;
- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015.

Ces deux derniers documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

1) *PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)*

L'Assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne, EPCI auquel appartient la commune de MORTEFONTAINE, le PDH préconise la production annuelle de 193 à 216 logements à l'horizon 2020 dont 36,2% de logements locatif social et 20,3% de logements en accession sociale.

2) *PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)*

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

3) *PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT*

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE OISE, ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Ainsi, le territoire de la commune de MORTEFONTAINE est concerné par l'ENS d'intérêt départemental « Prairie de Charlemont / La Roche Pauvre » (VMU32) et l'ENS d'intérêt local « Domaine de la Vallière et de la Ramée » (VMU35), ainsi que le Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS) « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » (GENS 05) ;

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS.

Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. La Commune de MORTEFONTAINE n'est pas concernée par la présence d'une ZPENS.

La présence de cet ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Assainissement :

La commune de MORTEFONTAINE est desservie par un réseau d'assainissement collectif raccordé à la station d'épuration située sur la commune d'ASNIERES-SUR-OISE d'une capacité nominale de 63 000 équivalents-habitants de type boues activées par aération prolongée.

2.2 Eau potable :

La commune de MORTEFONTAINE est membre du syndicat intercommunal d'exploitation du champ captant d'ASNIERES-SUR-OISE. La collectivité est alimentée par le champ captant d'ASNIERES-SUR-OISE. Aucun périmètre de protection concernant des captages de l'Oise n'est recensé sur la commune.

2.3 Rivière :

La commune est traversée par la Thève et ses affluents. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est détenue par le syndicat mixte du bassin versant de la Thève (SITRARIVE). La compétence Protection des Inondations (PI) est restée du ressort de Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC).

Le SITRARIVE est porteur d'un nouveau programme pluriannuel de restauration et d'entretien faisant l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui lui octroiera une servitude de passage.

La définition d'une bande d'inconstructibilité le long de l'ensemble des cours d'eau serait une démarche favorable permettant de limiter le risque inondation tout en facilitant les interventions éventuellement nécessaires sur le milieu aquatique.

2.4 Ruissellement :

En prenant en considération l'enclave de Montmélian, la commune de MORTEFONTAINE est concernée par les bassins versant de :

- La Thève
- Le Croult (qui verse vers la commune de SAINT WITZ)

A ce jour, la compétence ruissellement est détenue par défaut par la commune.

La commune est classée en aléa faible concernant le risque lié aux coulées de boues. Néanmoins une vision globale relative à la gestion des eaux pluviales urbaines et rurales, définie à l'aide d'une étude de maîtrise des ruissellements, compléterait avantageusement le zonage d'assainissement pluvial et fournirait des informations sur les secteurs potentiellement sensibles sur le territoire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

Pièces jointes :

- 2 fiches ENS
- 1 fiche GENS



Surface : 12397

Altitude :

Entité paysagère :

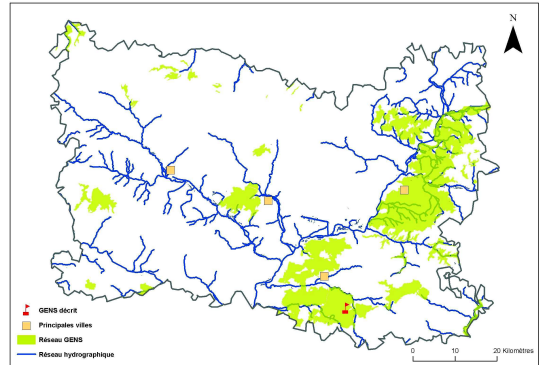
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s):

Chantilly, Nanteuil-Le-Haudouin, Senlis.

Commune(s) concernée(s) :

AVILLY-SAINT-LEONARD, BARON, BOREST, CHANTILLY, COYE-LA-FORET, ERMENONVILLE, FONTAINE-CHAALIS, LA CHAPELLE-EN-SERVAL, LAMORLAYE, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, MONT-L'EVEQUE,



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, Parc Naturel Régional, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

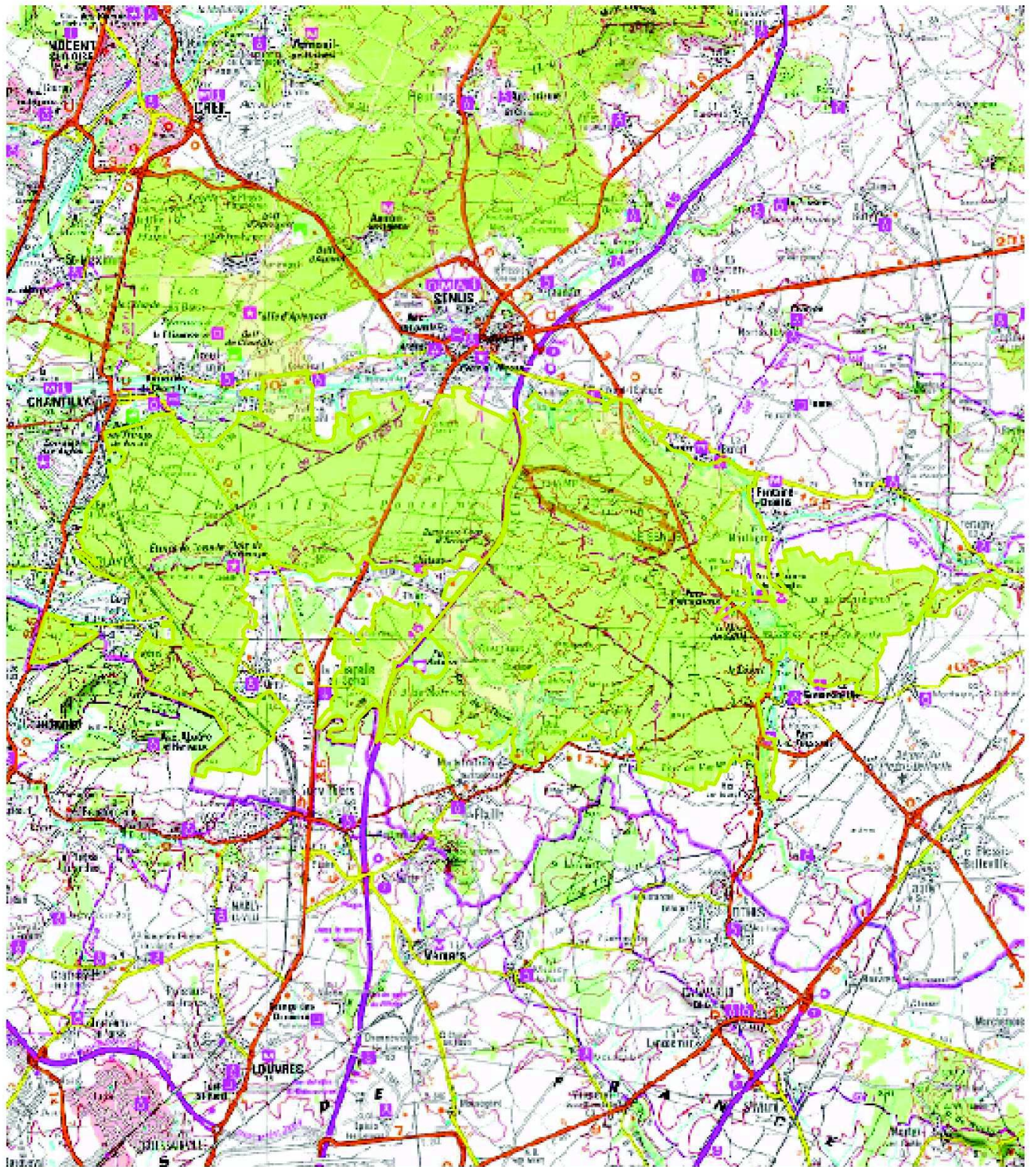
Vocation proposée



Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France.

Ce plateau massif est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...).



 Délimitation du GENS

0 2 570 5 140 m



Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Plusieurs habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne : la chênaie-charmaie acidocline du *Lonicero periclymeni-Fagetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la chênaie-charmaie à Jacinthe du *Hyacinthoideo non-scriptae-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional à *Tilia cordata*) ; la chênaie-hêtraie du *Fago sylvaticae-Quercetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la hêtraie calcicole de l'*Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional) ; la frênaie à Laïche espacée du *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris* ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'*Aegopodion podagrariae* et de l'*Alliarion petiolatae* ; les groupements herbacés sur sables (*Thero-Airion*, *Violion caninae*) ; les landes à Ericacées (*Calluno-Ericion cinerae*) ; les pelouses calcicoles du *Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae*, les lisières calcicoles du *Geranium sanguinei*...

Espèces végétales remarquables

La Mauve alcée (*Malva alcea*) ; Callune (*Calluna vulgaris* (L.) Hull var. *hirsuta*) ; Filipendule (*Filipendula vulgaris*) ; Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*) ; Violette des chiens (*Viola canina*) ; Luzule à nombreuses fleurs (*Luzula multiflora* (Ehrh.) Lej. subsp. *Congesta*) ; Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) ; Mibora naine (*Mibora minima*) ; *Racomitrium lanuginosum* ; *Ptilidium pulcherrimum*

Espèces animales remarquables

la Fiancée (*Catocala sponsa*) ; le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*) ; Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ; le Crible (*Coscinia cribraria*) ; Ecaïlle fermière (*Arctia villica*) ; l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ; le Miroir (*Heteropterus morpheus*) ; Decticelle des bruyères (*Metroptera brachyptera*) ; *Perconia strigillaria* ; la Noctuelle de la myrtille (*Anarta myrtilli*)

Espèces inscrites à la Directive Oiseaux :

>> Oiseaux : Alouette lulu (*Lullula arborea*) - Reproduction ; Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) - Etape migratoire ; Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) - Reproduction ; Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) - Reproduction ; Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) - Reproduction. Hivernage ; Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) - Etape migratoire ; Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) - Reproduction ; Grue cendrée (*Grus grus*) - Etape migratoire ; Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) - Reproduction ; Pic mar (*Dendrocopos medius*) - Reproduction ; Pic noir (*Dryocopus martius*) - Reproduction ; Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - Reproduction.

Organisation, fonctionnement et état de conservation

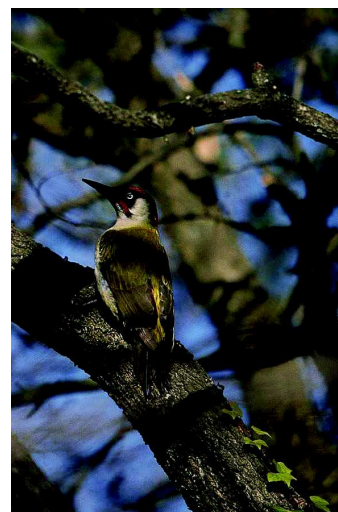
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Des coupes circonstanciées sont souhaitables afin de conserver une héliophilie indispensable aux groupements calcicoles de grand intérêt patrimonial. Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire d'éviter le reboisement des lisières et des trouées.

Les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les actuelles micro-topographies (ornières, dépressions humides...) et par le biais d'une fauche exportatrice. De même que le creusement de nouvelles mares permettrait d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes dunaires sableux particulièrement secs.

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 353

Altitude :

Entité paysagère :

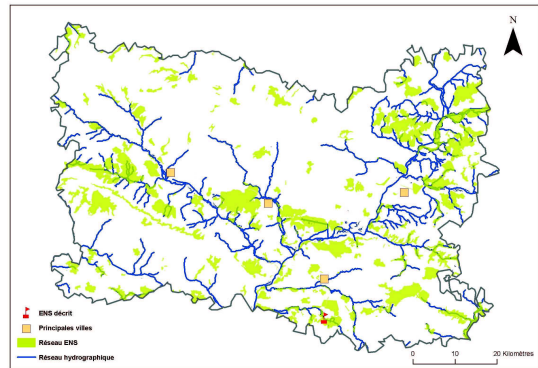
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

SENLIS.

Commune(s) concernée(s) :

MORTEFONTAINE, PLAILLY, THIERS-SUR-THEVE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, Site Inscrit Oise 40, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014325.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

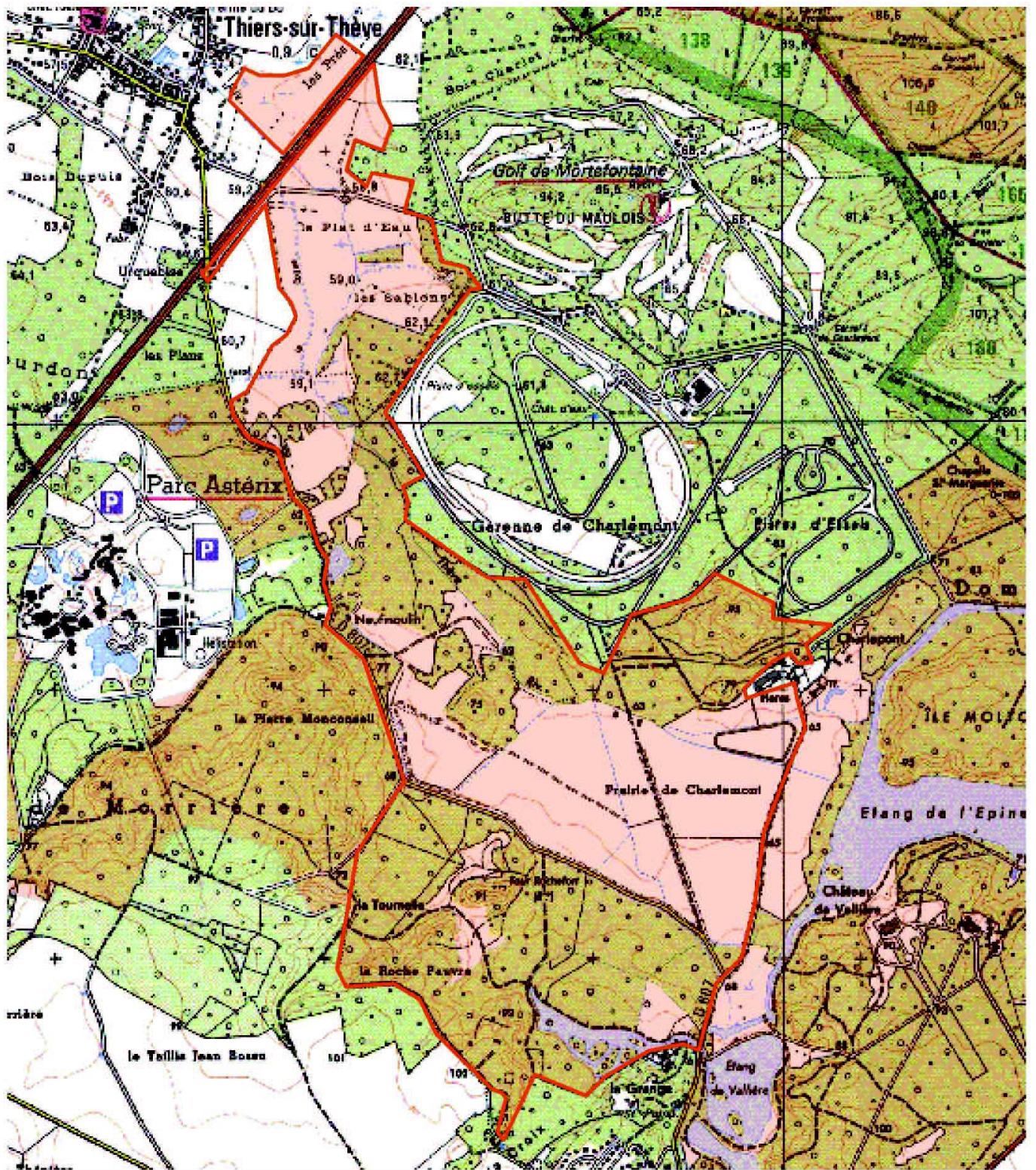
Vocation proposée


Gestion des milieux ouverts
Valorisation du patrimoine naturel




Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Ce site comprend les prairies aux environs de Thiers-sur-Thève (Les Prés, Le Plat d'eau, etc.) et les bois adjacents qui s'inscrivent dans la continuité du massif forestier de Chantilly-Ermenonville.



 Délimitation de l'ENS

0 220 440 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Chênaies-charmaies acidoclines ; groupements calcaro-sabulicoles ; landes à éricacées ; mares acides ; prairies para-tourbeuses

Espèces végétales remarquables

le Millepertuis des marais ; le Dactylorhize négligé ; le Dactylorhize fistuleux ; le Saule rampant ; la Bruyère à quatre angles ; le Mouron délicat ; l'Orchis grenouille ; la Laïche de maire ; la Laïche puce ; la Véronique en écu ; l'Armérie des sables ; la bruyère cendrée ; la Laïche de Reichenbach ; la Violette des chiens...

Espèces animales remarquables

Le Pic noir ; la Bondrée apivore ; le Martin-pêcheur ; l'Engoulevent d'Europe ; le Vanneau huppé ; le cerf élaphe ; la Vipère péliade ; le Lézarddes murailles ; le Triton ponctué ; l'Agriion de mercure ; le Sympétrum jaune d'or ; le Leste brun ; le Leste sauvage ; le Caloptéryx vierge et le Cordulégastre annelé ; la Mante religieuse

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Non visité

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

Non visité



DESCRIPTION SOCIALE

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Forêt privée sans Plan Simple de Gestion.

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Soutenir les interventions du CSNP (plan d'actions départemental Agrion de Mercure) du CRPF et du PNR + Syndicat de rivière
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors
- Etude sur la valorisation des produits de fauche et l'adaptation des pratiques de pâturage
- Etude sur la qualité des eaux du Bassin versant de la Thève

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 654

Altitude :

Entité paysagère :

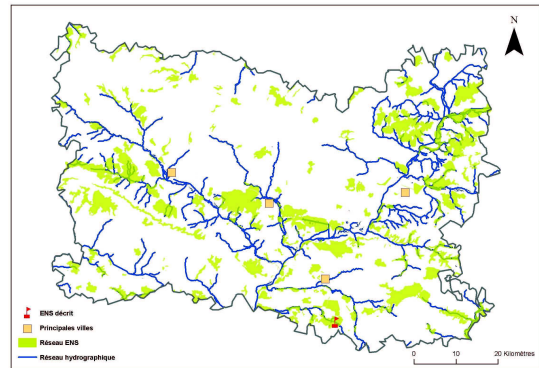
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s):

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, SENLIS.

Commune(s) concernée(s) :

FONTAINE-CHAALIS, MORTEFONTAINE, VER-SUR-LAUNETTE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 28, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014323.

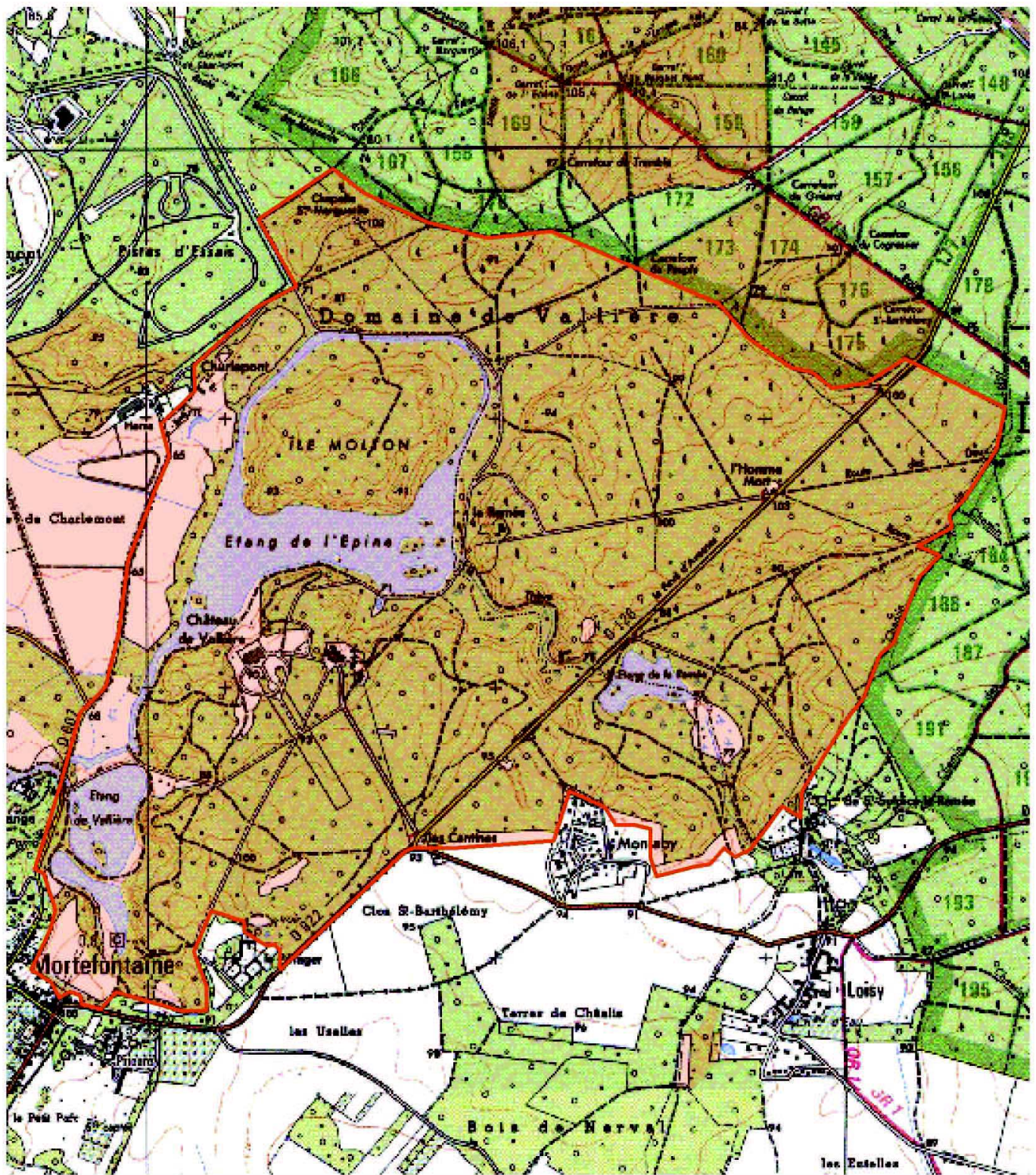
Valeur patrimoniale


- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

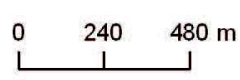
Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion ONF, favoriser le soutien des actions du PNR
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions de l'ONF et du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi